Mise en ligne: 4 mars 2017.

Dernière modification : 25 février 2022.

www.entreprises-coloniales.fr

UNION GÉNÉRALE POUR L'INDUSTRIE ET LES MINES

Épisode précédent :

Estañera (Compagnie internationale et minière). www.entreprises-coloniales.fr/empire/Estanera-Interminiere.pdf

PARIS

Union générale pour l'industrie et les mines (L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 novembre 1930, p. 979)

SS transféré du 23, r. de la Paix au 37, av. des Champs-Élysées.

Union générale pour l'industrie et les mines (L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 décembre 1930, p. 1050)

Cette société, au capital de 25 MF, dont le siège est 37, av. des Champs-Élysées, augmente son capital de 10 MF. Rappelons qu'elle a été créée en mars 1928, et que l'administrateur délégué est M. Maurice Hayem¹. Cette société touche des redevances minières de l'Oued Allelah (725.000 fr. en 1929) et possède au Maroc des permis de recherche dans les régions de Ténès [Algérie] et Bou-Cheraf ainsi qu'au Portugal.

Union générale pour l'industrie et les mines (Le Journal des finances, 19 décembre 1930) (La Journée industrielle, 20 décembre 1930)

Augmentation de capital de 20 millions à 32.500.000 francs, par émission à 125 francs, jouissance 1er janvier 1931, de 75.000 actions « B » de 100 fr., réservées à titre irréductible, aux porteurs de l'Union générale pour l'industrie et les mines, la Société agricole et financière d'Algérie* et la Société alsacienne de produits chimiques* dans la proportion suivante : 1 action nouvelle pour 11 actions anciennes de l'Union générale pour l'industrie et les Mines, en échange du coupon n° 2 ; 3 actions nouvelles pour 2 parts bénéficiaires anciennes, de l'Union générale pour l'industrie et les mines, en échange du coupon « B » ; 1 action nouvelle pour 12 actions «. B » de la Société agricole et financière d'Algérie, en échange du coupon n° 3 ; 1 action nouvelle pour 20 dixièmes de parts bénéficiaires de la Société agricole et financière d'Algérie, en échange du coupon n° 1 ; 1 action nouvelle pour 15 actions de la Société alsacienne de produits chimiques, on échange du coupon n° 10.

L'attribution de 10 actions nouvelles donnera droit à un dixième de part bénéficiaire, à titre gratuit.

¹ Maurice Hayem : précédemment administrateur délégué de l'Estañera : voir encadré. www.entreprises-coloniales.fr/empire/Estanera-Interminiere.pdf

Les porteurs intéressés auront la faculté de souscrire, à titre réductible; les titres restés libres après l'exercice du droit de préférence. Les souscriptions sont reçues, dès maintenant, jusqu'au 27 décembre, accompagnées du versement du premier quart, plus la prime, soit 50 francs :

- a) A la Lloyds et National Provincial Foreign Bank, 43, boulevard des Capucines, à Paris, et dans ses agences ;
- b) Chez MM. Jacques Menasché et C^{ie 2}, banquiers, 6, rue de La-Rochefoucauld, à Paris ;
- c) Au siège social de l'Union générale pour l'industrie et les mines, 37, avenue des Champs-Élysées, à Paris.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DES MINES DU GUELDAMAN
Société anonyme au capital de 10.000.000 de francs
divisé en 100.000 actions de 100 francs chacune
Siège social à BOUGIE, rue Duvivier
avec bureau administratif à PARIS — 5, rue Jules-Lefèbvre
(L'Écho de Bougie, 28 décembre 1930)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Algerienne_des_Mines.pdf

Monsieur Ernest AKERMAN, porteur des pouvoirs de la Compagnie d'Aguilas, et Monsieur Georges BOUGOIS, porteur des pouvoirs de l'Union générale pour l'industrie et les mines, soit les deux plus forts actionnaires, soit par eux-mêmes, soit comme mandataires, et acceptants, sont appelés comme scrutateurs

UNION GENERALE POUR L'INDUSTRIE ET LES MINES (Anciennement Estanera) (Le Journal des débats, 31 janvier 1931)

Une assemblée extraordinaire, réunie le 28 janvier, a rendu définitive l'augmentation du capital de 25 millions à 32 millions 500.000 francs, réalisée par l'émission à 125 francs de 75.000 actions B de 100 francs.

Elle a également approuvé la division des parts en dixièmes et !a création de 25.000 dixièmes de parts nouveaux.

Parlementaires et financiers par Roger Mennevée (Les Documents politiques, février 1936)

DUMONT, Charles Sénateur du Jura

Adresses : 21, boulevard Delessert, à Paris, puis 49 bis, avenue Victor-Emmanuel-III, à Paris (VIIIe), puis 3, square Villaret-de-Joyeuse, à Paris (XVIIe).

² Jacques Menasché et C^{ie} (1926-1933) : www.entreprises-coloniales.fr/empire/Jacques_Menasche.pdf

Administrateur : France-États-Unis, Association nationale d'expansion économique, Syndicat central des banques de province (dissous), Société centrale des banques de province. (Cette banque a dû subir une réorganisation financière. M. Dumont a dû quitter le conseil à cette époque), Lloyd de France Maritime Transport, Banque franco-japonaise (démissionnaire lors de sa nomination comme ministre de la Marine dans le cabinet Laval, démission ratifiée par l'assemblée du 16 décembre 1931, réélu après la chute du cabinet, dans le deuxième semestre de 1932), Compagnie d'électricité industrielle, devenue Industrielle d'Énergie électrique, Ateliers et chantiers maritimes du Sud-Ouest* (en liquidation judiciaire); Compagnie générale des tabacs* (Cette société a dû subir plusieurs réorganisations financières), Compagnie industrielle africaine française [CIAF*](nommé à la constitution octobre 1928), Papeteries de La Chapelle (nommé à la constitution novembre 1928), Compagnie internationale minière et industrielle Esterana [sic : Estañera][actifs en Espagne et en Algérie], devenue Union générale pour l'industrie et les mines.

C3.